

Arrêté N° MA-ART-2026-282

**OBJET :** Arrêté d'interdiction de stationnement temporaire, 6 venelle Lucien Fénaux, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Mme MARIE)

Le Maire des Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

**Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Considérant** la demande en date du 12 octobre 2026, par laquelle **Mme Florence MARIE**, souhaite réserver 2 places de stationnement devant le 6 venelle Lucien Fénaux, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder à son emménagement, lundi 26 octobre de 10h00 à 18h00 et mardi 27 octobre 2026 de 9h00 à 18h00 ;

## ARRÊTE

**Article 1 – Le stationnement est interdit, lundi 26 et mardi 27 octobre 2026 aux horaires susmentionnés**

- 6 Venelle Lucien Fénaux



**Article 2 -** La signalisation réglementaire est mise en place **par la commune**.

**Article 3 -** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4-** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 -** L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- **Mme Florence MARIE**,
- Le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Le responsable des services techniques des Monts d'Aunay,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- L'agent de surveillance de la voie publique des Monts d'Aunay.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 13 octobre 2026.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU

p/o le 1er adjoint, Mme  
Martine Javin